



Acte de licitation suite a divorce quels sont les frais

Par **sassa1708**, le **26/02/2009** à **19:32**

bonjour

mon epoux et moi allons divorcer par consentement mutuel

je souhaite lui racheter la part de l appartement que nous avons acquis ensemble sous la communauté des biens (soit 50%)

nous nous sommes mis d accord pour que je lui rachete sa part 15 000 euros (nous l avons acheter 25000 euros) en lui faisant une reconnaissance de dette devant notaire

pourriez vous me dire quels seront les frais pour la licitation

ainsi que ceux pour une reconnaissance de dettes

faut il donner la valeur "reelle" du bien aujourd'hui (je pense 65000euros) si oui les frais seront ils calculés sur cette valeur ou sur le prix d achat (25000 euros) ou de rachat de part (15000euros)

merci